Résolution sur les droits de l'homme en Corée du Nord

2006/2581(RSP) - 15/06/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 68 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, une résolution sur les droits de l'homme en Corée du Nord.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et IND/DEM.

Rappelant les graves lacunes en matière de droits de l’homme dans ce pays et l’obstination du gouvernement nord-coréen à refuser l’accès de son territoire aux diverses organisations internationales chargées de vérifier le respect des droits de l’homme, le Parlement appelle ce pays à :

- se conformer aux principes établis dans les traités internationaux sur les droits de l'homme qu'il a ratifiés (tels que le pacte international relatif aux droits civils et politiques) et à transposer ces principes en droit national;
- **abolir la peine de mort**;
- libérer toutes les personnes détenues ou emprisonnées pour avoir exercé pacifiquement des droits de l'homme fondamentaux;
- garantir la liberté d'expression et la liberté de circulation de tous les Coréens du Nord;
- revoir sa législation afin d’y introduire des garanties visant à offrir aux citoyens des sauvegardes et des recours contre les violations des droits de l'homme.

Le Parlement appelle également ce pays à ne pas exécuter certaines personnes condamnées uniquement en raison de leur croyance religieuse (ex. : M. Son Jong Nam) et demande aux autorités de ce pays de permettre aux croyants de se réunir librement pour la célébration de leur culte.

Parallèlement, le Parlement, qui se réjouit de l'accord conclu entre le Programme alimentaire mondial et le gouvernement de la République nord-coréenne pour venir en aide à 1,9 million de personnes, à ne pas privilégier les officiels du Parti et autres dignitaires nord-coréens lors de la distribution de denrées alimentaires.

Le Parlement appelle enfin la Corée du Nord à livrer toutes les informations sur les citoyens de Corée du Sud et du Japon qui furent enlevés au cours des dernières décennies et à relâcher celles d’entre elles retenues contre leur gré.